et il était le guide et l'inspirateur des sociétés de Beauvois.

Dimanche dernier, M. Legrand était encore entouré de ses amis et rien ne pouvait laisser prévoir un dénouement aussi brusque. Le dévouement et les soins intelligents prodigués au malade par son ami M. le docteur Hélière, de Bauvois ont été impuissants pour enrayer la pneumonie dont était atteint, maladie qui l'a emporté en quatre jours.

M. Legrand laisse une veuve et trois petits enfants.

Le service funèbre sera célébré mardi à 11 h. 1/2 à Beauvois.

La musique municipale de Beauvois, dont M. Legrand était le président d'honneur prêtera son concours à cette triste cérémonie et accompagnera le corps jusqu'à la gare de Caudry. L'inhumation devant avoir lieu à Roubaix.

Notre concitoyen, M. Emile Tiers, agriculteur-éleveur aux *Trois-Ponts*, vient encore d'obtenir, comme dans toutes les expositions, pour animaux d'espèce bovine, plusieurs prix dont un premier pour génisse hollandaise et autres pour taureaux, au grand concours de Bruxelles.

Brevet simple. — Parmi les jeunes filles qui viennent de passer, avec succès, les examens du brevet élémentaire, devant la Faculté de Lille, se trouve Mlle Nérée Motte, élève des Dames de la Sainte-Union du Saint-Sépulcre.

Cinq élèves de l'école primaire supérieure de Roubaix (Institut Sévigné) viennent d'obtenir le brevet élémentaire. Ce sont Mlles Maria Argelliès Louise Durant, Gabrielle Marchand, Louise Nison, Hélène Pauwels.

Le grand concours colombophile de Lamothe. — Comme nous l'avions prévu hier, en dennant les premiers résultats, le concours a été clos dans la soirée de lundi. Les amateurs de Lille ont remporté relativement le plus grand nombre de prix.

Lamothe est distant de Roubaix de 737 kilomètres.

Ajoutons qu'au concours international sur Calvi, offert par la ville de Bruxelles, le premier pigeon français constaté appartenait à un Roubaisien, M. Edmond Browaeys. M. Browaeys a obtenu le 7e prix.

Un acte de courage. — Lundi après-midi, un charretier, le sieur Ponzelle, demeurant rue Courbet, venait de vider un tombereau, quand en remontant la rue de l'Industrie, une des roues de la voiture s'enfonça dans une crevasse. Le voiturier assis sur le bord de son tombereau fut projeté avec violence à terre. Le cheval effrayé prenait le mors aux dents, quand M. Eugène Grevin, gardien de la paix, à Paris, en congé de convalescence chez ses parents, à Croix, se jeta à la tête du cheval, et, après avoir été traîné sur un parcours de vingt mètres, parvint à l'arrêter, évitant ainsi les plus grands malheurs.

Quant à Ponzelle, M. de Chabert appelé auprès de lui, constata une fracture de la base du crâne. Il n'est pas gravement atteint cependant ; il a pu regagner sa maison sur son tombereau.

Le concours de chant qui a lieu, chaque année, le 14 juillet, sera donné dans la salle de Mme veuve Dominique Rousseau, rue de l'Alouette.

Une jeune fille de 19 ans, Mlle Hélène Boulanger, rue de l'Epeule, cour Sénélar, a remis, hier, au bureau de M. le commissaire central, où le propriétaire peut la réclamer, une petite montre qu'elle avait trouvée sur la voie publique.

Un employé de commerce, Louis D... et un cabaretier Ferdinand O....., se battaient, lundi, vers neuf heures du soir, dans la rue de l'Avocat. Ils avaient occasionné un rassemblement d'une cinquantaine de personnes. Un rapport a été rédigé à la charge des deux combattants.

Une cabaretière de la rue d'Alger ayant refusé de donner à boire à quelques individus qui étaient entrés chez elle, lundi soir, dans un état d'ivresse avancée, ceux-ci voulurent lui porter des coups quand survint la police, qu'un voisin était allé chercher.

Lorsque ces individus furent sortis de l'estaminet, ils insultèrent l'agent et le menacèrent de lui « faire son affaire » à la prochaine occasion.

L'un d'eux a été arrêté. Il se nomme Chrétien K... et est âgé de 22 ans.

Deux charbonniers, Arthur L... et J.-B. D... s'étaient pris de querelle, hier, dans l'après-midi, au chemin de la Makellerie.

J.-B. D... a reçu, dans la lutte, un coup de pied qui l'empêche de marcher. On a dû le faire reconduire chez lui en voiture et procès-verbal a été dressé contre Arthur L...!

Les deux frères C... se battaient, lundi soir, dans la rue Turgot, avec Hector P... et Ch. D... Ce dernier ayant reçu un coup à l'œil gauche se plaignait à la police. Des agents arrêtèrent les deux frères C... et les conduisirent au violon.

— Mardi matin, plusieurs marchands de fruits s'injuriaient et se battaient.

Les agents ont dû intervenir pour les faire cesser et rédiger un rapport à leur charge.

Les fausses pièces. — M. Gustave Hanvolin, cabaretier, place Chevreul, a reçu de M. X. une fausse pièce d'un franc. Il a porté plainte et M. X.. interrogé, n'a pu indiquer de qui il tenait cette pièce. Celle-ci était si bien imitée qu'il était difficile, d'ailleurs, d'en reconnaître la fausseté et, si nous citons ce fait, c'est uniquement pour mettre le public en garde.

M. Jules Vanloot, l'ouvrier de la maison Morel, qui a été blessé et à qui M. le docteur Duriez, assisté de M. le docteur Firmin Bonenfant a si habilement amputé le bras droit, va de mieux en mieux. Il n'a pas de fièvre et il pourra, selon toutes probabilités, quitter assez prochainement l'hôpital.

La victime de l'accident de la rue de la Redoute, Camille Petit, est mort, lundi soir, à l'hôpital, vers 5 h. 1/2. Il était âgé de 33 ans, célibataire et domicilié à Anstaing (Belgique).

La société des chœurs de St-Martin se rendra dimanche, à St-Omer, où elle exécutera la messe de Drisot à la cathédrale.

Messieurs les membres de la société sont invités à se rendre à la répétition préparatoire qui aura lieu, mercredi prochain, à huit heures et demie du soir à St-Martin.

Chronique colombophile. — Fêtes du 14 juillet 1888. — 3e grand concours national, donné par la Fédération Roubaisienne à son siège Fédéral, à l'Epeule chez M. Elie Catteau, rue de l'Epeule, Roubaix : Chantilly, vitesse propre dans un parallélogramme de 16 k. sur 10, distances invariables par 300 mètres d'après la carte établie par M. E. Weerts, de Roubaix, constatation à la demi-minute parcours de 5 secondes. Zônes de pigeonniers-règlements proportionnels, etc. Inscription et mise en panier le vendredi 13 juillet 1888, de midi à 7 heures du soir. Cinq bureaux fonctionneront.

Prix d'excellence : Bronze, don de M. J. Lagache, maire de la ville de Roubaix ; objet d'art, don de M. Largilière, conseiller général du Nord ; bronze, don de M. Victor Vaissier, conseiller municipal ; médaille, don de M. Varasse, maire de Mouveaux ; belle arme, don de la Commission d'organisation militaire de la *Fédération Roubaisienne* ; service à découper, don de la Commission civile ; cinq médailles argent, don de la Commission civile ; 1re surprise, (vins de Bordeaux), don de M. Elie Catteau, trésorier ; 2e surprise (champagne), don de M. J. Duthoit, commissaire.

Prix d'honneur : Cinq cents francs espèces en 30 prix de 10 fr. et 40 prix de 5 fr. ; Deux cents francs accordés par la ville de Roubaix en 10 prix de 10 fr. et vingt de 5 fr., soit 100 prix d'honneur en espèce. Mise exceptionnelle, 1 fr 50 par pigeon dont 0,50 fr. pour frais ; les pigeons de plaisir à 0 50 c. participeront à tous les prix d'honneur et d'excellence.

Trois garnitures de cheminées par séries désignées. Nota : Le Parallélogramme pour ce jour-là s'étend depuis la Frontière Belge jusque Lille inclus, Lezennes, Anstaing, etc. Messieurs les amateurs domiciliés dans le carré sont invités à participer à ce magnifique concours donné sous les auspices de la Patrie Française subventionné par la ville de Roubaix et honoré des plus beaux dons; ils sont priés pour éviter l'encombrement et la foule de l'an dernier de faire inscrire aux premières heures.

Des Banderolles indicatrices, sapins et écriteaux marqueront aux étrangers le chemin du siège fédéral à la sortie de la Gare.

Lys-lez-Lannoy. — Nous avons dit que la société de musique établie à l'estaminet de la *Chapelle Sainte-Anne*, à Lys-lez-Lannoy vient d'obtenir au concours de Boulogne le premier prix de lecture à vue, le premier prix de solfège et le premier prix d'exécution en deuxième division.

La société sera reçue par la municipalité, aujourd'hui mardi, vers six heures et demie du soir, à la *Justice*, route de Lannoy.

Le cortège se formera en cet endroit et se rendra ensuite au local de la société, et, delà, à la Mairie.

Sailly. — Les douaniers de Sailly ont arrêté, dans la nuit de dimanche à lundi, un tisserand de Roubaix, Denis M..., âgé de 52 ans; qui était porteur de 31 kilogs de café provenant de la Belgique.

Denis M... a été remis entre les mains de la gendarmerie de Lannoy.

Ecole de natation. — Température de l'eau le 9 juillet. — Huit heures du matin, 18 degrés ; quatre heures du soir, 20°.

Vente publique de laines. — La prochaine vente publique de laines aura lieu, le mardi, 17 juillet, à trois heures en Bourse de Roubaix.

Les marchandises seront exposés dans les magasins spéciaux du boulevard d'Halluin, en face du nouveau conditionnement,

Elles seront visibles les 16 et 17 juillet.

Une quantité importante de blousses sera vendue au conditionnement de 10 0/0, au poids de peignage et au poids trouvé.

De belles blousses Australie de première marque seront vendues au conditionnement 10 0/0 avec faculté d'achat au poids de peignage.

Un très grand choix sera présente en blousses communes, laines suints, lavées et abats, déchets de fabrique, filature et peignage de toutes qualités.

Le catalogue donnera le détail des conditions.

Les personnes qui désireraient confier la vente de leurs marchandises à M. Auguste Défrenne, courtier-juré, sont priées de s'adresser à lui avant le vendredi 13 juillet au sair.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

L' « Alliance chorale ». — La société l'*Alliance chorale* prie ses membres actifs ainsi que ses anciens sociétaires, d'assister à la répétition, le mardi 10 courant à 9 heures. Très urgent.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraitre, la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. — En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

L'« Orphéon des Travailleurs » a pris part au concours musical de Boulogne, dimanche dernier, et y a remporté deux prix : 2e prix d'exécution et 3e prix de quatuor.

Cette société devait rentrer vers 6 heures, mais elle n'est arrivée qu'assez tard dans la soirée : il y avait foule aux abords de la gare, des parents et amis porteurs de bouquets.

L'*Orphéon des Travailleurs* s'est rendu directement à l'Hôtel-de-Ville où il a été complimenté par la Municipalité. Des vins d'honneur ont été offerts, puis la société a gagné la rue de la Latte où elle a son siège.

Les habitants du quartier avait préparé une ovation aux vainqueurs : une porte en feuillage avait été dressée à l'entrée de la rue.

Un accident. — Hier, vers sept heures du soir, sur la Grand'Place, un camion a accroché un des mâts posé pour la fête du 14 juillet.

Le mât brisé est tombé sur la tête d'un passant qui a été quelque temps étourdi, mais n'a heureusement pas été blessé sérieusement.

Un bobineur, Alfred Bodin, demeurant rue de la Haute-Voie, a été mis au violon, samedi soir, pour ivresse sur la voie publique; dimanche matin, c'était le tour de sa femme, la nommée Polyte-Philomène, 39 ans, ménagère qui faisait du tapage sur la Grande-Place.

Coups de couteau. — Trois belges, Joseph-Louistebonne, Alfred Rys et Cyrille Dhalluin, âgés de 15 à 20 ans, s'étaient rués dimanche soir, sur le nommé Seritte, de la Croix-Rouge, son frère Joseph, âgé de 17 ans, accourut à son secours : Rys ouvrit son couteau et le donna à Louistebonne qui en porta un coup violent dans l'omoplate droite de Joseph Seritte et lui fit une profonde blessure.

Louistebonne a été maintenu en état d'arrestation : les deux autres ont été relâchés en attendant leur comparution devant le tribunal correctionnel.

Pas de rats !! — Un concours international de chiens ratiers devait avoir lieu, dimanche dernier à l'Hôtel de Flandre. De nombreux amateurs, venus de fort loin, étaient là à l'heure dite, avec leurs chiens; mais une affiche placardée au dernier moment annonçait que le concours était remis au 22 juillet. Voici pourquoi :

Un exprès avait été envoyé à Paris, avec des caisses, pour aller chercher les rats retenus à l'avance; l'exprès est rentré avant midi et, non seulement il ne rapportait pas derats, mais les caisses vides sont restés en route !

M. Grau, président du Club international, n'a pas eu de peine à convaincre tout le monde, en donnant communication des lettres et dépêches échangées, qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour que le concours fut donné suivant le programme.

Afin de dédommager les amateurs dans la mesure du possible, les prix seront augmentés de 100 fr. et portés de 500 à 600.

Comme il y avait quelques *sujets* tenus en réserve, des paris se sont engagés entre plusieurs propriétaires de chiens, et une trentaine de rats ont été étranglés en un clin d'œil.

LILLE

Conservatoire de musique. — Les concours publics du Conservatoire ont commencé lundi matin. Ce sont les élèves de la classe de chant de M. Boulanger qui ont ouvert le feu : douze d'entre eux se sont fait entendre, et, disons-le à l'honneur de l'excellent professeur, le concours a été fort intéressant.

Voici comment le jury, composé de MM. Lavainne, président; Bigo, Cessoblain, Lammens, Faucher, G. Sinsoillez et Bère, a réparti les récompenses :

1er prix à l'unanimité, M. J. Théry; 1er prix à la majorité, M. Wynbergen; 2e prix, M. Clément; 1er accessit, MM. Eyckein, Salembier et René Goube; 2e accessit, MM. Babin et Lévens.

CONCERTS ET SPECTACLES

La « Cœcilia Roubaisienne », dans sa dernière réunion générale, tenue samedi soir, a décidé, à l'unanimité, de prendre part au grand concours de 1889. Le grand chœur, *le Tyrol*, d'Ambroise Thomas, sera mis à l'étude.

Un cours de solfège sera donné à cet effet, par le sous-chef, tous les dimanches et lundis de chaque semaine, à partir du 15 juillet.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 9 juillet 1888

AFFAIRE BÉCHAMP CONTRE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Arrêt

Une dépêche nous apprenait, hier, que la cour d'appel venait de prononcer son arrêt et de confirmer le jugement du tribunal civil de Lille, en donnant complètement gain de cause à l'Institut Catholique.

La Cour fonde sa décision sur les motifs des premiers juges qu'elle adopte, et sur les deux principes suivants : D'une part, c'est un contrat de louage d'ouvrage, pour une durée déterminée de 10 ans, qui est intervenu en 1876 entre M. Béchamp fils et l'Institut catholique. D'autre part, le contrat a pris fin et l'Institut a recouvrée, vis-à-vis de Béchamp, son entier liberté, du jour de l'expiration du laps de temps convenu.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 9 juillet 1888

Présidence de M. PARENTY

Les délits d'outrages à la magistrature deviennent de plus en plus fréquents. Le tribunal a condamné deux vagabonds, qui désiraient un abri, à trois ans de prison, pour outrages. MAITRE CARRÉ.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 9 juillet 1888

Présidence de M. DROULERS-PROUVOST

Compétence

On se souvient qu'une maison de Reims, MM. D. R.... et Cie, assignée en règlement d'indemnité par M. D.... le directeur de son dépôt de Roubaix, avait plaidé l'incompétence. Le Tribunal, par son jugement de ce jour, rejette l'exception invoquée et se déclare compétent. Voici comment cette décision est motivée :

Dans un récent arrêt, la cour de cassation a décidé que, bien que les sociétés doivent, suivant l'article 59 du code de procédure, être assignées devant le tribunal du lieu où elles ont leur siège, elles sont néanmoins soumises aux dispositions de l'article 420 du même code, lequel article s'applique aux questions de louage de services.

Dans l'espèce, la convention a été passée à Roubaix, c'est à Roubaix que M. D... livrait ses services, assimilables à des marchandises, enfin, il semble résulter des documents du procès que les appointements étaient payables à Roubaix : c'est donc le tribunal de Roubaix qui doit connaitre du litige.

UN ASSASSINAT

entre Aelbeke et Mouscron

Sur le territoire d'Aelbeke, à une lieue de Mouscron, dans l'angle du sentier du *Compas*, sur la route de Rolleghem, près de la *Lampe*, est située, au milieu des champs, une petite maisonnette dans un état de délabrement complet. C'est dans ce triste réduit qu'habitait le nommé Demeire, dont nous avons annoncé, hier, la terrible mort.

La victime

Pierre-François Demeire, natif de Sweveghem, était âgé de 70 ans; d'une petite taille, maigre et courbé il supportait aisément les fatigues que lui imposait son triste métier de mendiant. Venu à Aelbeke, au mois de novembre dernier, il y vivait, seul, séparé de sa femme. De son premier mariage, il avait eu plusieurs enfants, qui ne venaient lui rendre visite que pour lui réclamer une somme de 1200 fr. et qui le maltraitaient souvent au point que le malheureux vieillard ne pouvait presque plus marcher.

Demeire, fort aimé dans le village où il était connu sous le sobriquet de « Siske » vivait de la charité des habitants.

Le jour du crime

Dans l'après-midi de vendredi, un sieur Pauwels se dirigeant vers la maison de Demeire, aperçut près de là un homme couché dans une prairie. Peu après, une forte averse réveilla le dormeur qui vint demander à Demeire un verre d'eau et un abri. L'inconnu s'installa dans la maison, où il déclara être maréchal-ferrant à Rolleghem. La pluie ayant cessé de tomber, Pauwels quitta Demeire qui resta seul avec le nouveau venu.

La découverte du crime

Le soir, vers huit heures et demie, une fille Nuttens, passant par la maison de Demeire, et voyant la porte ouverte, y entra et, dans la demi obscurité, le voyant couché dans un coin, le crut endormi, et se retira.

Mais le lendemain, vers dix heures du matin, une femme Wagenaere, qui n'avait pas vu, la veille, le vieillard qui avait l'habitude de goûter chez elle, entra dans la maison en criant : « Eh bien ! siske ! êtes-vous là ? » Ne recevant pas de réponse, elle entra dans la chambre ; à la vue du cadavre, elle recula épouvantée et s'enfuit chez une voisine.

Le lieu du crime

La chambre, où le drame s'est passé, présente l'aspect le plus triste : les murs, ont été noircis par la fumée; rien ne repose le regard, pas même un vulgaire cadre ou un crucifix; sur la gauche, une cheminée détraquée; à côté, le réchaud sur lequel Demeire préparait sa maigre pitance; dans un coin, à droite, un amas de bois, une petite table d'enfant et deux vieilles chaises. C'est tout le mobilier

La victime

Le malheureux Demeire gisait, la face contre terre, dans un coin, à gauche, près du réchaud, le bras gauche placé le long du corps, le bras droit plié à hauteur de la tête; les deux mains étaient crispées; la tête était horriblement mutilée. Une partie du crâne avait été défoncée avec une telle violence que la cervelle s'était répandu sur la veste de la victime et avait rejailli jusque sur la muraille; un couperet, instrument du crime, appartenant à la victime, se trouvait tout ensanglanté près de la muraille. En levant la tête de Demeire, on voit, un peu au-dessous de l'oreille gauche, et presqu'au sommet de la tête, deux horribles plaies béantes.

Dans la chambre contiguë, le lit avait été tout bouleversé.

Reconstitution de la scène du meurtre

L'assassin, assis à côté de l'amas de bois, a dû saisir le couperet qui se trouvait à sa portée, au moment où Demeire regardait le réchaud ; il l'a frappé d'un premier coup sous l'oreille; un second coup sur la tête l'a renversé ; Demeire s'est alors abattu pour ne plus se relever.

Les arrestations. — Le mobile du crime

Le maréchal-ferrant, dont nous avons parlé plus haut, et sur qui pesait de graves soupçons, a été arrêté, mais relâxé, faute de preuves; une autre arrestation, qui semble plus sérieuse, a été faite et maintenue.

Cet horrible attentat, commis sur un vieillard qui vivait dans une si affreuse misère, a jeté dans le village l'étonnement en même temps que la consternation.

On se perd en conjectures sur le mobile du crime. Ce n'a pu évidemment être le vol. Est-ce un acte de vengeance? L'enquête éclaircira sans doute ce point.

Ajoutons qu'on a trouvé 20 centimes — produit d'aumônes — dans la poche d'un pantalon pendu à la muraille, ainsi qu'un sac rempli de morceaux de pain.

Demeire a été enterré, lundi matin, au milieu d'une grande affluence.

NORD

Douai. — *Reuse et Gayant.* — Il y a qurante ans, Gayant partait pour Dunkerque. M. de Warenghien, avocat à Douai, a récemment, dans une charmante brochure, rappelé les péripéties de son voyage. Reuse demanda à Gayant la main de sa fille; mais le mariage n'eut pas lieu pour cause de disproportion d'âge.

M. de Warenghien a négocié une nouvelle entrevue des géants. Ses négociations ont abouti. Grâce à lui, le géant dunkerquois vient de rendre à Gayant sa visite de politesse.

Lundi matin, la foule était énorme dans les rues de Douai. Le cortège quitta la place St-Jacques, se dirigeant vers la mairie. En tête, marchaient Gayant et sa famille. Puis s'avançaient des fifres. Reuse, recouvert de son étincelante armure, apparaissait sur son char antique, tenant lui-même les rênes des quatre chevaux qui le traînaient. La fanfare des *Enfants de Gayant* termait la marche, avec la reue de fortune.

On a remarqué que la taille de Reuse ne nuit point à ses mouvements. Il se baisse pour saluer. Il tourne la tête et ses yeux sont mobiles. On le croirait vivant. Il a un air martial.

Ce fut M. Quinion-Hubert, avocat, l'un des adjoint de Douais, qui, à l'hôtel-de-ville, lui souhaita spirituellement la bienvenue. M. Dumont, adjoint au maire de Dunkerque, lui répondit avec le même esprit, au nom de la municipalité de cette ville.

Les fêtes douaisiennes ont, cette année, une splendeur inaccoutumée.

BELGIQUE

Mouscron. — *La ducasse.* — Favorisée par un temps superbe, la ducasse de Mouscron a été des plus animées pendant les journées de dimanche et lundi. Dès le matin, toutes les routes étaient sillonnés de personnes se dirigeant vers la ville et les trains arrivant de Roubaix, Tourcoing, Courtrai fournissaient leur large contingent. Les distractions ne manquaient pas. Sur la place de l'hôtel-de-ville et de l'église, plusieurs loges attiraient les curieux en masse, les baraques de pommes de terre frites ne désemplissaient pas, et les échoppes de jouets d'enfants et de friandises ne manquaient pas d'acheteurs et... d'admirateurs.

Le soir, le parc du cercle l'*Avenir* présentait un aspect charmant. Toutes les familles de Mouscron s'y étaient données rendez-vous et assises le long des vertes pelouses du jardin écoutaient l'*Harmonie royale* qui, sur la terrasse, exécutait avec un brio, que nous nous plaisons toujours à admirer, ses plus brillants morceaux. *Le Barde et la Chatelaine*, exécuté avec un rythme si délicat, a valu à la vaillante société les applaudissements des auditeurs.

Jusque bien avant dans la soirée, la ducasse a battu son plein.

Les élections communales de Boon. — *Un mort et plusieurs blessés.* — Boom comme Mouscron avait, dimanche, à se prononcer sur des élections antérieures toujours contestées. Les libéraux ont triomphé à 17 voix de majorité.

Vers les 7 heures, une bagarre en règle a surgi devant le Cercle catholique.

Un homme — un des perturbateurs — a été blessé à mort par un coup de feu tiré par un gendarme.

Il y a eu deux ou trois blessés.

Un terrible accident causé par la foudre à Mariembourg. — Dimanche, le sieur Minet, ouvrier sur la ligne du chemin de fer de Chimay, a été tué par la foudre, vers 6 1/2 du soir. Son corps ne porte aucune lésion extérieure. Tout porte à croire que la mort a été instantanée.

Triste accident dans une filature, à Lokeren. — Samedi, dans la filature de M. Th. Roggeman, où les ouvrières ont à nettoyer tous les dimanches leurs moulins à filer mus par la vapeur, la nommée De Branwer, âgée de seize ans environ, profitant d'un moment où la machine était en non activité, voulait déjà commencer ce travail pour être d'autant en avance le lendemain. A peine y avait-elle touché que la machine se mit en marche et que la pauvre enfant fut prise dans une roue à dents qui lui broya complètement le bras.

Deux médecins requis à la hâte ordonnèrent le transport de la malheureuse à l'hôpital.

La pauvre fille est pour ainsi dire l'unique soutien d'une famille nombreuse; sa mère est veuve avec neuf enfants en bas âge.

Blondin à Bruxelles. — La représentation d'Arsens Blondin a eu lieu, dimanche, dans les jardins du Grand Concours, à Bruxelles. Il y a eu vingt cinq mille entrées.

La foule a beaucoup applaudi les morceaux de cornet à piston exécutés au milieu du câble. Arrivé à cet endroit le cerèbre acrobate a placé son balancier sous ses pieds, et se tenant debout il s'est mis à jouer différents morceaux avec la perfection d'un instrumentiste accompli, jouant tantôt d'un seul cornet, tantôt de deux à la fois, des airs différents.

Il a terminé en marchant la tête dans un sac, et ce dernier exercice a impressionné l'assistance parce que l'artiste a tout instant faisait semblant de manquer le pied. A sa descente du câble on lui a offert un superbe bouquet. Il a été immédiatement entouré d'une foule innombrable qui lui a fait cortège jusque dans le pavillon de l'aile gauche.

Cours des Halles de Roubaix du 10 juillet. — *Légumes :* oignons 0.50 à 0.75 la botte; poireaux, 0.50 à 0.75 la botte; céleris, 0.35 à 0.50 la botte; carottes, 0.20 à 0 30 la botte; choux-fleurs, 0 30 à 0.40 la pièce ; choux verts, 1 fr. à 1.20 la douzaine ; petits pois, 0.20 à 0.35 le k.; haricots verts, 0.70 à 1.25 le k.; fèves, 1.75 le panier; pommes de terre parisiennes rondes, 18 à 20 fr. les 100 k.; id. longues, 25 à 30 fr. les 100 k.; id. de Dunkerque, 14 fr. les 100 k.

Fruits : cerises, 0.30 à 1 fr. le k.; fraises, 2.25 à 3 fr. le panier ; framboises, 0.60 le panier ; groseilles à maquereau, 0.40 le k.

Beurre et œufs : œufs, 2 20 à 2.40 le quart ; beurre, 2.60 à 2 00 le k.

Viandes : vaches, 1.00 à 3.50 le k.; porcs, 2.40 à 2.60 fr. le k.; veau, 1.80 à 2.60 le k.

Volailles : oies, 5 à 7 fr.; poules, 2 75 à 3.50 ; poulets, 2.75 à 6 fr. pigeons, 2 fr. à 2.50 la paire; lapns, 1.80 le k.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 9 juillet.* — Eugène Plouvier, rue du Tilleul, cour Ghestemme, 11. — Gabrielle Dumoulin, rue du Luxembourg, cour Delcicq, 4. — Ferdinand Norro, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 23. — Jean-Baptiste Haverbeke, rue Fulstod, 2. — Ferdinand Verspeeten, rue Bernard, cour Boyaval, 15. — Alphonse Maton, rue du Luxembourg, 20. — Ferdinand Coquant, rue Jacquart, cour Delmette. — Malvina Vanhulle, Hôtel-Dieu. — Richard Capelle, Hôtel-Dieu. — Gustave Vancoppenolle, rue Bernard, 98. — Philomène Leclercq, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebre, 20. Fernand Menu, rue Decrème, cour Ghestemme. — Léon Catrix, rue Ma-Campagne, 59. — Julien Ghesquière, rue Paul Bert, 16. — Pierre Decottignies, chemin des Conteaux, 8. — Jean-Baptiste Quint, rue de Lannoy, cour Bouvier, 9. — *Mariages.* — Arthur Pollet, 25 ans, typographe, rue Crouy, 43, et Prudence Lepoutre, 23 ans, cabaretière, rue du Grand Chemin, 11 bis. — Jules Vandaele, 38 ans, tisserand, à Wattrelos, et Marie Salembier, 37 ans, bobineuse, aux Troix-Ponts. — Jean Marchal, 25 ans, monteur de chaînes, à Mouscron, et Léonie Hoorman, 42 ans, piqurière, rue de Flandre, 78. — Joseph Bergé, 24 ans, ferblantier, à Wasquehal, et Julie Poulain, 22 ans, soigneuse, rue Lafontaine, 17. — Jean-Baptiste Adriaenssens, 25 ans, rentreur, rue du Fort, 98, et Hermance Lerthieir, 21 ans, dévideuse, rue du Fort, cour Cottineau, 1. — Jean-Baptiste Darthus, 24 ans, teinturier, à Croix, et Marie Scholaert, 25 ans, sans profession rue Delatre, cité Saint-Joseph, 20. — Charles Veralleman, 44 ans, domestique, rue Jacquart, 35, et Mélanie Bonnevalle, 35 ans, tisserande, rue de Toulouse, 31. — Fidèle Vanlaere, 23 ans, tailleur, boulevard de Paris, 9, et Joséphine Huysse, 21 ans, soigneuse, rue Sainte-Elisabeth. — Charles Wibaux, 26 ans, tisserand, rue de Guinguette, et Rosalie Demecestère, 20 ans, ménagère, à Tourcoing. — *Déclarations de décès du 9 juillet.* — Clara Houtreque, 45 ans, ménagère, rue Saint-Etienne, 26. — Léon Deruyver, 11 jours, rue de la Balance, 34. — Georges Lapère, 3 mois, rue du Fontenoy, 169. — Paul Vandriessche, 8 jours, Place du Trichon, cour Tiers, 12. — Marie Nayez, 76 ans, Hôtel-Dieu. — Alexandre Quenier, 49 ans, débourreur, Hôtel-Dieu.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 8 et 9 juillet.* — Clémence Desmet, Bas-Chemin. — Marie Lepoutre, Place. — Germaine Renard, au Plouy. — Constant Caron, rue Traversière. — Zoé Hubaut, au Plouy. — *Déclarations de décès du 8 et 9 juillet.* — Etienne Hellin, 58 ans 5 mois, sans profession, à l'Horpice. — Ivon Caudde, 34 ans 1 mois, apprêteur, au Crétin-fer.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 juillet.* — Henri Bulteel, la Marlière, Blanche Catrisse, rue d'Anvers. — Louise Vanhoutte, pont de Neuville. — Ernest Bermyn, pont de Neuville. — Omer Desrumaux, rue du Cimbale. — *Du 9.* — Emile Lison, rue de Menin. — Henri Geldhof, rue Sainte-Barbe. — Madeleine Delnatte, chemin des Carliers. — Jeanne Dessimoi, rue du Moulin-Fagot. — *Mariage.* — Henri Teerlinck, 26 ans, platrier, et Julie Gourdin, 22 ans, rattacheuse. — *Déclarations de décès du 8.* — Cecile Bossut, 7 mois, rue de la Latte. — Geneviève Désurré, 45 ans 6 mois, rue Saint-Blaise. — Edonard Paco, 80 ans 9 mois, hospice général. — *Du 9.* — Oscar Deghouy, 1 an 5 mois, Blanc-Seau. — Jean Dermaux, 68 ans 8 mois, cordonnier, chemin de Houpline. — Clémence Tannel, 44 ans, marchande, place de Neuville. — Sophie Duquenne, 46 ans 7 mois, rue de l'Epine.

WILLEMS. — *Déclaration de naissance du 24 juin au 8 juillet.* — Marie Trentesseaux, au Grand Marais. — Marie Pottier, au Petit-Lannoy. — Marie Lefebvre, rue Pauvrée. — J.-B. Thieffry, Petit-Marais. — *Déclarations de décès.* — Jean Prevost, 64 ans, rue Franche.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LAMPE-DES-CONSEILLERS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph LAMPE, décédé à Néchin, le 7 juillet 1888, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Service de 1re classe, qui auront lieu le mercredi 11 courant, à 10 heures, en l'église de Néchin. — L'assemblée à la ferme, lieu-dit du Buquois, à 9 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-DUBOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Aline SALEMBIER, décédée à Roubaix, le 10 juillet 1888, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le jeudi 12 courant, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service mortuaires, qui auront lieu le vendredi 13 juillet, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 189.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'Eglise Notre-Dame de Roubaix, le mercredi 11 juillet 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Henri BENY, marguillier de la paroisse St-Joseph, époux de Dame Rosalie D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 11 juin 1888, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Confrérie des Fidèles Trépassés fera célébrer un Obit le vendredi 13 courant, à 7 heures, et à l'Obit que la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs fera célébrer le mercredi 18, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 11 juillet 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. Romain BERNARD-VANDIEUWENHUYSE, décédé à Roubaix, le 29 mai 1888, à l'âge de 65 ans et quatre mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séances des 8 et 9 juillet 1888

DESIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMB.	VERSEMENTS NOUVEAUX	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM. NOMB.	REMBOURSEM. SOMMES
Toucoing..	dimanche.	89	19	19.677 »	27	9 190 07
	lundi.....	35	10	10.548 »	9	3.242 27
Blanc-Seau.....		6	2	2.661 »	0	....
Halluin		8	1	2.122 »	3	2.259 19
Linselles.....		8	1	2.350 »	5	7.100 ..
Roncq.....		11	1	..527 »	4	1.920 10
Bondues.....		3	0	..555 »	2	..250 ..
Bousbecques		1	0	50 »	3	..187 54
Neuville.....		70	40	4.240 »	1	..335 39
Mouveaux.....		1	0	.... »	0	» »
Totaux.....		232	74	42.841 ..	53	24.524 56

Administrateurs du mois de juillet 1888 : A Tourcoing, MM. Paul Duquesncy, Julien Tack, Albert Moulin, Eugène Dessaux. — Au Blanc-Seau, M. D. Cocheteux. — A Halluin, M. L. Odou. — A Linselles, M. J. Dupont. — A Roncq, M. L. Vienne. — A Bondues, M. A. Pollet. — A Bousbecque, M. L. Vanrullen. — A Neuville, M. D'Halluin. — A Mouveaux, M. J.-B. Lepers.

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 9 h. 1/2 à midi	de 9 h. 1/2 à 11 h.	à partir de 11 h. 1/4
Lundi de 5 h. à 6 h.